

PLAN D'ACTION 2024-2026

PRÉAMBULE

Par l'adoption du Plan d'action 2024-2026, l'Assemblée générale des membres participe à la détermination des orientations que doit suivre prioritairement le Conseil d'administration pour la période désignée. Ainsi, les actions concrètes qui seront entreprises répondront aux besoins des membres et de l'Association en fonction de leur contexte de réalisation.

■ ■ ■

Nous considérons que les actions posées doivent s'inspirer principalement de la mission de l'Association qui a été déterminée lors de sa fondation et inscrite dans les Règlements généraux.

EXTRAIT DES REGLEMENTS GÉNÉRAUX DE L'ACREQ : RÔLE DE L'ASSOCIATION

- 3.1 L'Association a pour rôle principal d'assurer la promotion et la défense des intérêts économiques et sociaux qui touchent les conditions de vie de ses membres.
- 3.2 L'Association, pour réaliser ses buts, participe, en concertation avec tout groupe concerné, à l'évolution et à l'amélioration des régimes de retraite et d'assurances. Dans ce cadre, elle peut choisir d'intervenir auprès des divers paliers de gouvernements, des institutions, des associations ou des organismes ayant des intérêts similaires.
- 3.3 L'Association effectue les représentations nécessaires dans les dossiers qui affectent ou peuvent affecter la qualité de vie des retraités et leur place dans la société.
- 3.4 L'Association favorise sur les plans régional, provincial et national, les échanges entre ses membres et ceux d'autres associations ou institutions du secteur de l'Éducation du Québec, ainsi qu'avec tout regroupement d'associations de retraités. Elle favorise également l'accès et la participation de ses membres à diverses activités culturelles.

C'est donc en considérant ces prémisses qui définissent le rôle de l'ACREQ que nous vous présentons maintenant le Plan d'action du Conseil d'administration pour les deux prochaines années.

PLAN D'ACTION 2024-2026 : OBJECTIFS

1. Défendre les intérêts économiques et sociaux de nos membres.

Engagée dans la défense des droits et des intérêts de ses membres, l'ACREQ poursuivra activement sa mission tant dans le dossier des rentes de retraite que celui des assurances collectives.

2. Favoriser le renouvellement de l'effectif de l'ACREQ.

La priorité 2024-2026 portera sur des rencontres au niveau national et avec les représentants locaux de l'AQCS. Une plus grande sensibilisation portera aussi sur la catégorie membre associé.

3. Se concerter avec les organismes et associations ayant les mêmes intérêts que l'ACREQ.

Nous devons prioriser nos relations avec l'AQCS concernant le dossier du recrutement de nos membres et maintenir un dialogue constant avec nos partenaires de l'AQDER et de l'AQPRDE.

4. Favoriser les échanges entre les membres et les autres associations de retraités.

L'emphasis sera mise sur les rencontres du Conseil d'administration avec les membres des sections, la communication avec les membres et le partenariat avec les autres associations de retraités. Un calendrier de rencontres sera élaboré avec les présidentes et présidents de section, un Plan de communication sera établi annuellement et les Plans de rapprochement avec les autres associations seront actualisés.

PLAN D'ACTION 2024-2026 : objectifs et actions

OBJECTIFS	ACTIONS
1. Défendre les intérêts sociaux et économiques de nos membres.	1.1 Poursuivre nos démarches juridiques au niveau du RRPE. 1.2 Poursuivre notre implication par le biais du CCR au niveau des démarches auprès du Secrétariat du Conseil du Trésor afin d'assurer la meilleure couverture en assurance à nos membres. 1.3 Intervenir rapidement auprès des organismes gouvernementaux lorsque des décisions affectent la qualité de vie des membres.
2. Favoriser le renouvellement de l'effectif de l'ACREQ.	2.1 Sensibiliser les membres de l'AQCS à l'importance de notre Association et de leur implication dans le renouvellement de nos effectifs. 2.2 Multiplier les interventions auprès des centres de services scolaires et des présidents de section de l'AQCS et solidifier les liens avec la Commission professionnelle des Services des Ressources humaines. 2.3 Promouvoir les deux catégories de membres : régulier et associé.
3. Se concerter avec les organismes et associations ayant les mêmes intérêts que l'ACREQ.	3.1 Maintenir les liens avec les associations qui sont membres de l'Alliance InterOrg. 3.2 Maintenir les liens avec les associations de directions d'établissements retraités.
4. Favoriser les échanges entre les membres et les autres associations de retraités.	4.1 Maintenir les visites du Conseil d'administration en région. 4.2 Appuyer et faciliter le travail des présidences de section. 4.3 Encourager l'organisation de rencontres de formation et d'information dans les régions. 4.4 Maintenir une communication constante via l'ACREQ-INFO et le site Internet. 4.5 Maintenir des relations dynamiques avec les autres associations de retraités.